

LES NOUVEAUX GUIDES DES SALARIES 2015

Disponibles à la maison des syndicats
à Valbonne Garbejaire.

Tous vos droits dans un petit manuel,
vous ne pourrez pas vous en passer.



REPERES

SMIC:

9,61 € brut /h - 1457,52 € brut /mois (pour 35h)- 1665,73 € brut /mois (39h)

ALLOCATIONS FAMILIALES:

2 enfants: 129,35 € - 3 enfants : 295,05 €- 4 enfants : 460,77 €

CHOMAGE :

- Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : 11.72 €/ jour + 40.40 % du salaire journalier de référence (SJR) ou 57 % du SJR.

-Allocation temporaire d'attente (ATA): 11,45 €/ jour

- Allocation de solidarité spécifique: 16,25 €/ jour

HANDICAPES:

-Allocation d'adulte handicapé (AAH) sans aucune ressource: 800,45 €/mois

-Complément de ressources: 179,31 €/ mois

RSA: Chiffres indicatifs selon ressources du foyer

-- Allocataire seul: 513,88€ /mois

-Deux personnes : 770, 82 €

-Trois personnes : 924,99 €

RETRAITES COMPLEMENTAIRES:

Point ARCO: 1,2513 € —Point AGIRC: 0,4352 €—Point IRCANTEC: 0,4746 €

PERMANENCE CFDT SOPHIA ANTIPOLIS

Catherine TORCAT

2 rue de la bastide vieille Garbejaire
06560 VALBONNE Tél: 06 44 73 55 41
Email: cathy.torcat@cfdt-f3c-azur.fr



Les Echos De Sophia



La CFDT De Sophia Antipolis à Vos Côtés

AVRIL 2015

Édito



Femmes- hommes : les inégalités au travail comme à la retraite....

En France, près d'un actif sur deux est une femme. Depuis 35 ans, le taux d'activité des femmes n'a cessé de croître tandis que celui des hommes tend à diminuer. L'écart entre les deux est passé de 28 à 9 %. Pour autant, de nombreuses inégalités perdurent, que ce soit en termes de salaire, de temps de travail ou de retraite.

- 80 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes, 30 % des femmes actives et 6,9 % des hommes actifs travaillent à temps partiel .

- Dans le secteur privé, le salaire des femmes est inférieur en moyenne à 24 % à celui des hommes.

-Le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans est de 67 % ,76 % pour les hommes.

Le taux d'activité des femmes avec deux enfants en bas âge est de 66 % ,97 % pour les hommes.

- La pension mensuelle des femmes est inférieure à celle des hommes (932 € en moyenne pour les femmes contre 1603 € pour les hommes).

Même si la CFDT a obtenu dans certaines entreprises, telle l'UES Capgemini, un engagement sur l'égalité salariale homme-femme ,un congé paternité payé à 100 % et un accord sur le temps partiel,

Il reste encore beaucoup à faire pour que la Femme soit l'égale de l'Homme !!!!!!!

GRUPE GFI INFORMATIQUE

Le premier tour des élections professionnelles a permis de mesurer la représentativité des organisations syndicales. La CFDT set la seconde organisation syndicale de l'UES. Les valeurs de la CFDT: Démocratie, respect des droits de l'Homme, émancipation des militants et adhérents, autonomie et solidarité ont été reconnues par les salariés. Merci pour leur vote et leur confiance.

Téléphone professionnel : Attention danger !!!!

Un employeur peut librement consulter, en dehors de la présence du salarié, les SMS contenus dans son téléphone professionnel, sauf s'ils ont été identifiés comme étant personnels. C'est ce qui ressort de l'arrêt rendu par la chambre commerciale de la Cour de Cassation qui, après avis de la chambre sociale, transpose aux SMS la jurisprudence applicable aux courriels et fichiers informatiques. *Cass. Com. 10.02.15, n°13-14779.*



Il est aujourd'hui constant d'admettre que l'environnement professionnel fait présumer que tout ce qui s'y passe relève de l'activité professionnelle. Cela vise l'ensemble des outils de travail utilisés par les salariés. Qu'il s'agisse de courriels, de fichiers informatiques, ou de connexions internet, la Cour de cassation considère que dès lors que rien ne vient identifier le caractère privé de ces outils, ils sont présumés être d'ordre professionnel. L'employeur peut ainsi en prendre connaissance et en utiliser le contenu comme mode de preuve à l'encontre du salarié (à l'appui d'une sanction disciplinaire, par exemple) et ce, même en son absence. Il appartient donc au salarié d'identifier lui-même les données à caractère personnel qu'il souhaite soustraire au contrôle de l'employeur ...

REUNION DES ELUS DE SOPHIA: LE CPF EN QUESTIONS

La CFDT a réuni ses élus du territoire afin de les informer sur le nouveau Compte Personnel de Formation (CPF). Le Cabinet de Conseil SEXTANT, est donc venu présenter cette nouvelle modalité, qui va se substituer au compte Individuel de Formation (DIF). Les heures de DIF ne seront pas perdues mais transférées sur ce compte que chacun devra créer sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, site sur lequel il pourra consulter la liste des certifications auquel il peut prétendre.

RETROUVEZ LES ECHOS DE SOPHIA SUR LE WEB

www.cfdt-f3c-azur.fr

AINSI QUE TOUS LES LIENS UTILES ,

POLES D ACTIVITE ET CODE DU TRAVAIL....



Bull Atos : fin de la parade nuptiale

L'année dernière c'était bisounours, Cette année c'est cause toujours
Le dialogue social en panne ?

Les discours rassurants de la direction se sont envolés avec l'année 2014, et avec elle les promesses de dialogue et de concertation.

En 2015, voici venu le rouleau compresseur de l'intégration à marche (ou crève) forcée :

Fermeture sans concertation des sites parisiens; Changements des outils et des processus sans accompagnement, Information, ni formation; Dénonciations brutales des avenants aux contrats de travail de certains salariés; Remise en cause des moyens de représentation des salariés.

Les négociations se multiplient mais la direction ne montre aucune volonté de négociation, sauf à la marge et autour de ses propres propositions.

Intégration opérationnelle...

Après l'annonce de l'organisation de Bull attendue pour le 1^{er} janvier, puis pour le 15, puis le 30, les salariés ont finalement appris dans le désordre (et sans beaucoup d'explication) à quel manager et quelle structure ils étaient rattachés.

Quant à l'intégration « pratique », à savoir la bascule dans les outils et les processus Atos, hé bien que chacun se débrouille, les tutoriels sont en ligne, z'avez qu'à y aller voir (quand vous aurez le temps...).

Les négociations en cours

La direction disait vouloir partir d'une « feuille blanche » pour écrire un nouveau « contrat social » ambitieux. Pour le moment, les seules ambitions qu'elle montre consistent à réécrire le minimum légal (mais pas tout hein...) en essayant d'oublier au passage les conventions collectives et les acquis.

Elle ne conçoit la négociation qu'autour de ses propositions minimales. Et les propositions de vos élus ? Elle en prend note, du moins quand elle consent à les examiner, et... elle y réfléchira ! Cette négociation majeure planifiée sur tout le 1^{er} semestre 2015 touche très largement aux conditions de travail :

Application des 35 heures et RTT, Horaires variables, Temps de déplacements, Horaires atypiques, nuits, jours fériés, Astreintes, Congés, Suractivités et heures supplémentaires...

Et si la Direction acceptait les propositions Cfdt d'un nouveau forfait temps de travail à 32 heures pour la semaine à 4 jours... ?

Et si Atos par ce geste fort devenait réellement une Great Place To Work... ?

